Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260515-2026_35_1-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
Pour : 27
Contre : /
Abstention : /

N° de la délibération
2026-35

L'an 2026, le 30 avril à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 24 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 24 avril 2026

Présents (23) : Christian TROADEC, Président

Mmes : Isabelle BOULZENNEC, Marie-Laure CLOAREC, Alexandra FRAYSSE, Hélène GUILLEMOT, Marie-Christine JAOUEN, Anne-Marie KERDRAON, Annie LE GUEN, Isabelle LE LEON, Sophie LEVENEZ, Viviane MOISAN, Murielle SANQUER

MM : Paul BOUSSARD, Dominique COGEN, Daniel COTTEN, Stéphane COTTY, Didier GOUBIL, Cédric LE MOROUX, Xavier PERCHEC, Claude PRIGENT, Rémi ROLLAND, Mickael THOMAS, Patrick URIEN

Absent(s) ayant donné procuration (4) : Isabelle AUFFRET à Hélène GUILLEMOT, Patrice LE DU à Christian TROADEC, Jean-Yves NICOLAS à Isabelle LE LEON, Aurore GINOUVES à Patrick URIEN

Absents: /

A été nommé secrétaire : Daniel COTTEN

D 2026-35 Election des membres des commissions thématiques intercommunales

Par délibération du 16 avril 2026, le Conseil communautaire a décidé la création de huit commissions thématiques intercommunales chargées de préparer les travaux de l'assemblée et d'assurer le suivi des politiques communautaires.

Les commissions concernées sont les suivantes :

1. Commission planification, urbanisme et Habitat => présidée par Patrick URIEN, aidé de Isabelle LE LEON et Matthis TERNEL
2. Commission Développement économique attractivité et transitions => présidée par Patrice LE DU, aidé de Paul BOUSSARD et Alexandra FRAYSSE
3. Commission Tourisme, valorisation de l'environnement, de la culture et des sports => présidée par Patrice LE DU, aidé de Marie-Christine JAOUEN et Alexandra FRAYSSE
4. Commission Travaux, Voirie, et transfert de compétence Eau-assainissement => présidée par Stéphane COTTY, aidé de Cédric LE MOROUX
5. Commission Enfance, Jeunesse, services au public => présidée par Annie LE GUEN, aidée de Isabelle AUFFRET
6. Commission Agriculture, Prévention et gestion Déchets, redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères => présidée par Didier GOUBIL
7. Commission Mobilités => présidée par Dominique COGEN
8. Commission Finances/Prospective => présidée par Daniel COTTEN

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260515-2026_35_1-DE

Chaque commission sera composée de quinze conseillers communautaires. La répartition retenue prévoit cinq représentants de la commune de Carhaix, dont quatre issus de la majorité municipale et un de l'opposition municipale, ainsi qu'un conseiller municipal non conseiller communautaire par commune membre + un suppléant qui sera invité aussi à participer à chaque réunion.

La désignation de représentants au sein du conseil communautaire doit avoir lieu au scrutin secret.

Par exception et par un vote à l'unanimité des membres du conseil, il pourra être décidé de ne pas procéder aux désignations par le biais d'un scrutin secret, en l'absence de disposition législative ou réglementaire contraire (application de l'article L. 2121-21 du CGCT – réponse ministérielle en date du 06/01/2022 à la question écrite n°25696). L'article L. 5711-1 du CGCT précise ainsi que l'organe délibérant peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret à la désignation de ses délégués.

La mise en œuvre de cette dérogation nécessite un vote préalable unanime favorable à un vote à main levée du conseil communautaire.

Le conseil communautaire procède à l'élection à main levée et à l'unanimité des membres au sein de ces commissions thématiques intercommunales, tel qu'énoncé ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 05/05/2026
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC

